



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2022

PROCES-VERBAL

En application des articles L.2121-15 et L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS

M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - M. DE CHAUVIGNY - M. DENIS - Mme AMAR - M. ALTHEY - M. SORONELLAS - M. BONNET-MAYER - Mme MARTENOT - Mme PEYROUSE - Mme OVALDÉ - Mme BUSOLO PONS - Mme JANDAR - M. HAVET - Mme SICÉ - M. JACOBY - M. PAGE - Mme ANKANKA - M. KARAR - M. MOREIRA - Mme ABADIE - M. PILLON - Mme KALATHASAN - M. TRIGANCE - Mme MARTIAL.

ABSENTS REPRESENTES

M. MAHÉ - Mme PERSONNE - M. SAMOURA - Mme KACHER - M. HAMMACHE - Mme AMIMER.

ABSENTS NON REPRESENTES

Néant.

SECRÉTAIRE

Mme PAGE.

POUVOIRS

M. MAHÉ à M. CRESSIN - Mme PERSONNE à Mme PAGE - M. SAMOURA à Mme DIABY - Mme KACHER à Mme AMOZIGH - M. HAMMACHE à Mme MARTIAL - Mme AMIMER à M. TRIGANCE.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2022 à 19h32 et fait procéder à l'appel nominal. Mme PAGE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des 28 février et 16 mars 2022 au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour est ainsi arrêté.

1 – COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES. EXERCICE 2021

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion est un document de contrôle comptable qui retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il est établi par le comptable de la commune et transmis au maire pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal reprend fidèlement les écritures de la commune, résumées sous la forme des tableaux suivants :

1°) Budget principal

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats n-1		16 584 162.49		8 501 592.55		25 085 755.04
Opérations de l'exercice	20 487 102.48	12 485 559.25	54 173 672.68	53 803 728.25	74 660 775.16	66 289 287.50
total	20 487 102.48	29 069 721.74	54 173 672.68	62 305 320.80	74 660 775.16	91 375 042.54
Résultats de clôture		8 582 619.26		8 131 648.12		16 714 267.38
Restes à réaliser	9 947 890.26	1 629 853.00			9 947 890.26	1 629 853.00
total cumulé	30 434 992.74	30 699 574.74	54 173 672.68	62 305 320.80	84 608 665.42	93 004 895.54
Résultats définitifs		264 582.00		8 131 648.12		8 396 230.12

2°) Budget annexe - port de plaisance

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats n-1		172 310.88	9 105.74			163 205.14
Opérations de l'exercice	48 675.85	11 150.92	135 265.57	140 230.79	183 941.42	151 361.71
total	48 675.85	183 461.80	144 371.31	140 230.79	183 941.42	314 586.85
Résultats de clôture		134 785.95	4 140.52			130 645.43
Restes à réaliser	93 194.76				93 194.76	
total cumulé	141 870.61	183 461.80	144 371.31	140 230.79	277 136.18	314 586.85
Résultats définitifs		41 591.19	4 140.52			37 450.67

3°) Budget annexe - camping Corse

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats n-1		45 573.33	41 191.71			4 381.62
Opérations de l'exercice	0.00	21 591.40	32 601.48	35 252.00	32 601.48	56 843.40
total	0.00	67 164.73	73 793.19	35 252.00	32 601.48	61 225.02
Résultats de clôture		67 164.73	38 541.19			28 623.54
Restes à réaliser						
total cumulé	0.00	67 164.73	73 793.19	35 252.00	32 601.48	61 225.02
Résultats définitifs		67 164.73	38 541.19			28 623.54

4°) Budget annexe - centre équestre

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats n-1		319 620.42	285 283.11			34 337.31
Opérations de l'exercice	355 367.14	323 657.00	453 477.44	257 884.32	808 844.58	581 541.32
total	355 367.14	643 277.42	738 760.55	257 884.32	808 844.58	615 878.63
Résultats de clôture		287 910.28	480 876.23		192 965.95	
Restes à réaliser	27 196.41				27 196.41	
total cumulé	382 563.55	643 277.42	738 760.55	257 884.32	836 040.99	615 878.63
Résultats définitifs		280 713.87	480 876.23		220 162.36	

5°) Budget annexe - cité artisanale

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats n-1	910 511.82		0.00		910 511.82	0.00
Opérations de l'exercice	1 969.90	943 092.17	943 445.78	965 009.42	945 415.68	1 908 101.59
total	912 481.72	943 092.17	943 445.78	965 009.42	1 855 927.50	1 908 101.59
Résultats de clôture		30 610.45		21 563.64		52 174.09
Restes à réaliser						
total cumulé	912 481.72	943 092.17	943 445.78	965 009.42	1 855 927.50	1 908 101.59
Résultats définitifs		30 610.45		21 563.64		52 174.09

6°) Budget annexe - restauration manifestations municipales

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats n-1	6 549.51	
Opérations de l'exercice	4 470.58	0.00
total	11 020.09	0.00
Résultats de clôture	11 020.09	
Restes à réaliser		
total cumulé	11 020.09	0.00
Résultats définitifs	11 020.09	

7°) Budget annexe - camping de la Haute Île

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats n-1	0.00		0.00		0.00	0.00
Opérations de l'exercice	141 344.13	840 000.00	5 100.00	0.00	146 444.13	840 000.00
total	141 344.13	840 000.00	5 100.00	0.00	146 444.13	840 000.00
Résultats de clôture		698 655.87	5 100.00			693 555.87
Restes à réaliser	12 930.00				12 930.00	
total cumulé	154 274.13	840 000.00	5 100.00	0.00	159 374.13	840 000.00
Résultats définitifs		685 725.87	5 100.00			680 625.87

Ces états ont été vérifiés par le service financier de la commune et n'appellent pas d'observation.

Chaque compte de gestion est soumis au vote et adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et représentés.

2 – ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur LEPONT rappelle que l'article L.2121-14 du code général des collectivités prévoit que :

« Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Il est ainsi proposé de désigner Madame Joëlle AMOZIGH, première adjointe au maire, pour présider la séance du conseil municipal lorsque seront débattus les comptes administratifs 2021 du budget ville et de ses budgets annexes inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

Il appartient au conseil municipal d'élire la première adjointe au maire comme présidente de séance pour l'adoption des délibérations suivantes :

- ❖ vote du compte administratif – budget Commune – exercice 2021
- ❖ vote du compte administratif – budget port de plaisance – exercice 2021
- ❖ vote du compte administratif – budget camping Corse – exercice 2021
- ❖ vote du compte administratif – budget centre équestre – exercice 2021
- ❖ vote du compte administratif – budget cité artisanale – exercice 2021
- ❖ vote du compte administratif – budget restauration des manifestations municipales – exercice 2021
- ❖ vote du compte administratif – budget camping de la Haute-Ile – exercice 2021.

Monsieur Trigance estime que les membres de son groupe n'ont pas disposé de suffisamment de temps pour une étude sérieuse et approfondie des documents budgétaires et qu'en conséquence, ils ne prendront pas part au vote sur un certain nombre de points liés à la préparation budgétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la préparation budgétaire a été réalisée dans des délais contraints en raison du recours engagé contre l'élection municipale mais que les documents ont été envoyés dans les délais réglementaires. Il précise par ailleurs que conformément au règlement intérieur du conseil municipal, le refus de prendre part au vote n'a pas d'autre conséquence qu'une abstention sur la décision du conseil municipal.

Monsieur Trigance exprime son désaccord et annonce que le Préfet sera saisi sur ce point dès le lendemain de la séance. Au cours de la séance,

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Newilly unie), Madame Joëlle AMOZIGH prend donc la présidence de la séance à compter de ce point.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021

Monsieur LEPONT présente le compte administratif qui enregistre les recettes et les dépenses réalisées dans le cadre de l'exercice budgétaire écoulé, c'est-à-dire au cours de l'année 2021. Il permet de comparer les prévisions (inscriptions au budget primitif) et les réalisations (mandats et titres émis). Il détermine les résultats à la clôture de l'exercice.

A/ La section de fonctionnement

Avec un total de dépenses de 54 173 672,68 € et un total de recettes de 53 803 728,25 €, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture négatif de 369 944,43 € qui vient en diminution de l'excédent des exercices antérieurs de 8 501 592,55 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 53 679 562 € et comprennent principalement les produits des services des domaines (4,30 M€), les impôts et taxes (32,49 M€), les dotations et subventions (14,38 M€), les autres produits de gestion courante (1,8 M€) ainsi que des produits exceptionnels (0,38 M€).

chap.	libellé	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	var en % CA 2021-2020	Taux de réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	368 394	317 000	293 258	-20,40%	92,51%
70	PRODUITS DES SERVICES,	3 629 887	4 898 887	4 294 640	18,31%	87,67%
73	IMPOTS ET TAXES	29 375 484	32 275 620	32 486 344	10,59%	100,66%
74	DOTATIONS	16 066 619	13 476 894	14 377 370	-10,51%	106,68%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 774 515	1 749 575	1 800 775	1,48%	102,93%
76	PRODUITS FINANCIERS	6 605				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 841 938	110 150	377 965	-93,53%	343,14%
78	REPRISE SUR PROVISIONS		49 220	49 220		100,00%
Recettes de fonctionnement - Total		57 068 442	57 877 936	53 679 562	-5,93%	101,52%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 5,93% par rapport à 2020. Si on ne tient pas compte des cessions foncières qui sont des recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 3,47%. Le taux de réalisation est de 101,52%.

Le chapitre 013 enregistre les remboursements sur rémunérations et charges de personnel notamment dus à des arrêts maladie, il est en diminution de 20,40%.

Les produits des services (chapitre 70) ont augmenté en 2021 de 18,31% après une baisse en 2020 de 28% liée à la crise sanitaire mais peinent à retrouver le niveau de 2019 (5 M€). Du fait de la mise en place de mesures pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, certains services ont été fermés, notamment durant le premier confinement, et n'ont pas généré les recettes attendues en 2020, ni en 2021.

Le chapitre 73 connaît une hausse de 10,59% d'une part, liée à la dynamique fiscale sur le territoire de la commune et d'autre part, à un transfert d'écriture depuis le chapitre des dotations (74) à hauteur de 1,6 M€ correspondant à la dotation de compensation de la part salaires versée par la Métropole du Grand Paris. Ce transfert explique intégralement la baisse du chapitre 74. En dehors de celui-ci, le produit des dotations reste stable en 2021.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent une hausse de 1,48%.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » comptabilise en 2021 des produits de cessions pour 220 K€ contre 5,40 M€ en 2020 dont le détail figure en annexe du budget.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 51 027 211 €. Les charges de personnel représentent 63% (31,99 M€). Les charges à caractère général s'élèvent à 10,42 M€ et les autres charges de gestion courante à 4,79 M€. Le chapitre « atténuation de produits » comprend le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour 3,69 M€. Le taux de réalisation globale est de 98,21%.

chap.	libellé	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	var. en % CA 2021-2020	taux de réalisation 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 299 677	11 210 189	10 425 457	12,11%	93,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL	30 897 947	32 055 020	31 996 831	3,56%	99,82%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 687 609	3 687 609	3 687 609	0,00%	100,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 538 115	4 837 584	4 789 580	5,54%	99,01%
66	CHARGES FINANCIERES	57 549	52 707	52 707	-8,41%	100,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 102	111 652	75 027	33,73%	67,20%
68	PROVISIONS					
Dépenses de fonctionnement - Total		48 536 999	51 954 751	51 027 211	5,13%	98,21%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,13%. Cela s'explique principalement par l'évolution du chapitre 012 « charges de personnel » qui progresse de 3,56%. La création de la police municipale est un événement marquant de l'année 2020. Depuis, ce nouveau service monte en charge progressivement et sa prise en compte financière apparait dès 2021 et se poursuivra en 2022. Parallèlement, les dynamiques locales, la surveillance des traversées piétonnes aux abords des écoles et la « seniors mobile » sont de nouveaux services à la population qui sont créés en 2021.

Le chapitre 011 enregistre une hausse de 12,11% mais reste cependant en dessous du niveau d'avant la crise soit 11,24 M€ en 2019. Les postes concernant l'énergie, l'alimentation ou encore l'entretien de la voirie sont en hausse. Le compte administratif 2021 comptabilise un projet de contrat de ville plus important et de nouvelles dépenses liées au centre de vaccination et de dépliage.

La hausse du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) tient au versement de la participation de la commune au budget de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris.

B/ La section d'investissement

Avec des dépenses de 20 487 102,48 € et des recettes de 12 485 559,25 €, la section d'investissement présente un déficit de clôture de 8 001 543,23 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 16 584 162,49 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de 8 582 619,26 €.

chap.	libellé	Budget 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 420 948	531 032	37,37%
204	Subventions d'équipement versées	2 956 288	1 075 000	36,36%
21	Immobilisations corporelles	26 810 583	14 310 471	53,38%
23	Immobilisations en cours	6 994 363	4 102 303	58,65%
	Total des dépenses d'équipement	38 182 183	20 018 806	52,43%
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000	2 879	95,97%
16	Emprunts et dettes assimilées	309 675	294 559	95,12%
27	Autres immobilisations financières	315 000		0,00%
	Total des dépenses d'équipement	627 675	297 438	47,39%
Dépenses de réelles d'investissement - Total		38 809 858	20 316 244	52,35%

La section d'investissement présente des dépenses réelles de 20 316 243,97 € qui comprennent :

- des dépenses d'équipement pour 20,02 M€,
- des dépenses financières pour 0,30 M€.

Les dépenses financières correspondent pour l'essentiel au remboursement du capital du seul emprunt en cours pour 289 000 €.

Les dépenses d'équipement comprennent les frais d'études, l'achat de matériel et mobilier et des travaux.

Le taux de réalisation est de 52,35%.

Les recettes réelles représentent 9 292 405,70 € et proviennent : du fonds de compensation de la T.V.A. (2,65 M€), de subventions (2,72 M€) versées par l'Etat, le Conseil Régional et d'autres financeurs, ainsi que des versements de l'aménageur de l'Est Nocéen pour 3,2 M€ et la taxe d'aménagement pour 500 K€.

Le taux de réalisation des recettes est de 100,61% hors recettes foncières.

chap.	libellé	Budget 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021
13	Subventions d'investissement	2 990 071	2 724 398	91.11%
23	Immobilisations en cours	100 000	185 656	185.66%
	Total des recettes d'équipement	3 090 071	2 910 054	94.17%
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 900 000	3 144 537	108.43%
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000	8 815	220.37%
27	Autres immobilisations financières	3 245 667	3 229 000	99.49%
	Total des recettes financières hors recettes foncières	6 145 667	6 382 352	103.85%
	Recettes réelles d'investissement - Total	9 235 738	9 292 406	100.61%

Conformément à la nomenclature M14, la commune a comptabilisé en 2016 la cession des terrains de Maison-Blanche pour le montant global de la vente soit 58,30 M€ au chapitre 77 en section de fonctionnement et a constaté une créance du même montant au chapitre 27 de la section d'investissement. L'aménageur ayant payé en plusieurs fois l'achat des terrains, la commune a soldé la créance en 2021.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet le compte administratif au vote.

Par 34 voix **POUR** (Ensemble, continuons le changement !) et 4 **ABSTENTIONS** (Neuilly unie), les élus approuvent le compte administratif de la commune de l'exercice 2021.

4- PRESENTATION DES ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur LEPONT expose le point. Différentes annexes doivent être intégrées au budget à partir d'imprimés type, à savoir :

- présentation croisée par fonction
- état de la dette - répartition par nature de dette
- état de la dette - typologie de la répartition de l'encours
- méthodes utilisées pour les amortissements
- état des provisions
- équilibre des opérations financières - dépenses
- équilibre des opérations financières - recettes
- détail des opérations pour compte de tiers
- variation du patrimoine entrées
- variation du patrimoine sorties
- opérations liées aux cessions
- état des emprunts garantis par la commune
- calcul du ratio d'endettement
- liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
- état du personnel
- liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
- liste des établissements créés
- liste des services individualisés dans un budget annexe
- présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- décisions en matière de taux de contributions directes
- arrêtés et signatures

Sont également joints au compte administratif les bilans certifiés des :

- ❖ organismes auxquels la commune a garanti plus de 75 000 € d'emprunt,
- ❖ associations pour lesquelles la commune a octroyé une subvention supérieure à 75 000 €,
- ❖ organismes pour lesquels la commune a délégué la gestion d'un service public.

Enfin, est annexé au compte administratif le bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2021.

Le Conseil prend acte de cette communication.

5 – RECAPITULATIF DES ENTREES ET SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE 2021

Monsieur LEPONT rappelle que conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune doit donner lieu chaque année à une délibération de l'assemblée communale. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le service financier a dressé un état récapitulatif des entrées et sorties de l'actif durant l'exercice 2021, visé par le comptable de la commune et selon le modèle de l'instruction comptable M14 réformée par l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet la question au vote.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neully unie), l'assemblée approuve le bilan des entrées et des sorties de l'actif durant l'exercice 2021.

6 – COMPTE ADMINISTRATIF DU PORT DE PLAISANCE - EXERCICE 2021

Monsieur MOREIRA rappelle que le port de plaisance est un service à caractère industriel et commercial qui relève de la nomenclature M4. A ce titre, il s'autofinance et ne peut être aidé par le budget principal.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 150.92 € et correspondent aux amortissements pratiqués durant l'exercice. Les dépenses d'investissement de 48 675.85 € comprennent des aménagements tels que la réhausse des bornes et la création d'armoire électrique.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 135 265.57 € et comprennent :

les charges à caractère général	75 104 €
les charges de personnel	48 919 €

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 140 230.79 € proviennent principalement des locations d'anneaux.

Les résultats de clôture présentent un **déficit de fonctionnement de 4 140.52 €** et un **excédent d'investissement de 134 785.95 €** soit un résultat **global excédentaire de 130 645.43 €**. Le déficit de la section de fonctionnement devrait être résorbé par la refacturation des fluides à compter de 2022 auprès des usagers.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce bilan et d'arrêter ainsi les résultats définitifs de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet la question au vote.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neully unie), les élus approuvent le Compte administratif du port de plaisance pour l'exercice 2021.

7 – COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING CORSE - EXERCICE 2021

Monsieur MOREIRA informe l'assemblée que l'activité du camping corse a été suspendue cette année.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 21 591,40 € et correspondent aux amortissements pratiqués durant l'exercice.

Le compte administratif enregistre 32 601,48 € en dépenses de fonctionnement :

les fournitures (dont eau, énergie)	8 093 €
des taxes de séjours	1 320 €
des taxes foncières	939 €
la dotation aux amortissements	21 591 €

Le financement de la section de fonctionnement est dû à une aide de l'Etat d'un montant de 35 252€. Le camping corse a subi une détérioration de sa situation financière en raison de la baisse des recettes tarifaires liées à la fermeture totale de l'équipement. L'article 26 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué une dotation au profit des régies industrielles et commerciales constituées notamment auprès des communes. La disposition compense au premier euro la diminution de l'épargne brute subie en 2020 par ces régies, lorsque leur domaine d'activité a été particulièrement exposé aux conséquences de la crise.

Les résultats de clôture présentent un déficit de fonctionnement de 38 541,19 € et un excédent d'investissement de 67 164,73 € soit un résultat global excédentaire de 28 623,54 €.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce bilan et d'arrêter ainsi les résultats définitifs de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet la question au vote.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée approuve le compte administratif du camping Corse pour l'exercice 2021.

8 – COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE EQUESTRE - EXERCICE 2021

Monsieur LEPONT précise que les recettes d'investissement s'élèvent à 323 657 €. Elles correspondent aux écritures d'ordre liées aux amortissements pratiqués durant l'exercice et à un complément de subvention de la commune pour les travaux de restructuration conformément aux délibérations du conseil municipal en date des 11 avril et 19 décembre 2018.

Les dépenses d'investissement s'élèvent 355 367,14 € et concernent principalement la poursuite des travaux de restructuration du centre équestre pour 319 263,60 €, l'achat de matériel pour 4 003,54 € et l'achat d'équidés pour 32 100 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 364 820,44 € dont :

les charges à caractère général	156 993 €
les charges de personnel	207 035 €

Elles sont financées par la participation des usagers pour un montant de 201 521,22 €. Les recettes sont en augmentation par rapport à 2021 mais l'activité a été encore impactée par la crise sanitaire.

Le centre équestre a subi une détérioration de sa situation financière en raison de la baisse des recettes tarifaires liées à la fermeture de l'équipement durant l'exercice 2020 et 2021. L'article 26 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué une dotation au profit des régies industrielles et commerciales constituées notamment auprès des communes. La disposition compense au premier euro la diminution de l'épargne brute subie en 2020 par ces régies, lorsque leur domaine d'activité a été particulièrement exposé aux conséquences de la crise. A ce titre le budget du centre équestre a bénéficié d'une aide de l'Etat de 49 209 €.

Le résultat de clôture de l'exercice présente un déficit de fonctionnement de 195 593,12 € et un déficit d'investissement de 31 710,14€.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce bilan et d'arrêter ainsi les résultats définitifs de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet la question au vote.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neully unie), le Conseil Municipal approuve le compte administratif du centre équestre pour l'exercice 2021.

9 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CITE ARTISANALE - EXERCICE 2021

Monsieur MOREIRA présente la question. Les recettes d'investissement atteignent 943 092,17 € et comprennent les écritures d'ordre liées à l'amortissement du bâtiment pour 95 090 €, ainsi que celles liées à la vente de 2 lots commerciaux pour 915 020 €.

Les dépenses d'investissement comprennent des restitutions de cautions à hauteur de 1 969,90 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 33 335,78 € concernent pour l'essentiel :

- ❖ les taxes foncières de l'équipement
- ❖ les charges de copropriété
- ❖ et l'amortissement

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 146 637,49 € proviennent principalement des loyers perçus.

Le résultat global de clôture présente un excédent de fonctionnement de 21 563,64 € et un excédent d'investissement de 30 610,45 €.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce bilan et d'arrêter ainsi le résultat définitif de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet la question au vote.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neully unie), l'assemblée approuve le compte administratif de la cité artisanale pour l'exercice 2021.

10 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RESTAURATION DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - EXERCICE 2021

Monsieur BONNET-MAYER précise que ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4 470,58 € concernent pour l'essentiel l'achat d'alimentation. Ce sont les seuls mouvements de l'année 2021, car cette activité n'a pas fonctionné du fait de la crise sanitaire.

Le résultat global de clôture est déficitaire de 11 020,09 €.

Il est demandé au Conseil d'approuver et d'arrêter ainsi le résultat définitif de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet la question au vote.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neully unie), les élus approuvent le compte administratif de la restauration des manifestations municipales au titre de l'exercice 2021.

11 – COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING MUNICIPAL DE LA HAUTE ILE - EXERCICE 2021

Monsieur MOREIRA rappelle que ce budget concerne un équipement en travaux sans activité commerciale, les recettes de fonctionnement sont nulles.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 5 100 € concernent une étude en cours sur la définition de la politique commerciale et organisationnelle du camping de la Haute Ile dans la perspective d'une nouvelle exploitation touristique de cet équipement.

Les recettes proviennent d'une subvention versée par la commune d'un montant de 840 000 €. Les dépenses d'investissement, travaux de clôture, s'élèvent à 141 344 €.

Sur cette première année d'exercice le résultat cumulé est déficitaire de 5 100 € pour la section de fonctionnement et excédentaire de 698 655, 87 € pour l'investissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver et d'arrêter ainsi le résultat définitif de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame AMOZIGH, Première Maire-Adjointe, soumet la question au vote.

Par 34 voix POUR (Ensemble, continuons le changement!) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée approuve le compte administratif du camping de la Haute-Ile pour l'exercice 2021.

12 – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2022

Monsieur le Maire rappelle que le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes réglementaires. Il a été précédé d'un débat d'orientations budgétaires et de la réunion de la commission des finances.

Le budget 2022, comme les précédents, a été préparé dans le respect des grands principes :

- de sincérité de l'évaluation des charges et des produits,
- de prudence avec le souci de l'amortissement et la constitution d'une provision.
- d'indépendance avec le rattachement des charges et des produits à l'exercice,
- d'une approche par service grâce à la présentation fonctionnelle du document budgétaire.
- et bien sûr de l'équilibre budgétaire.

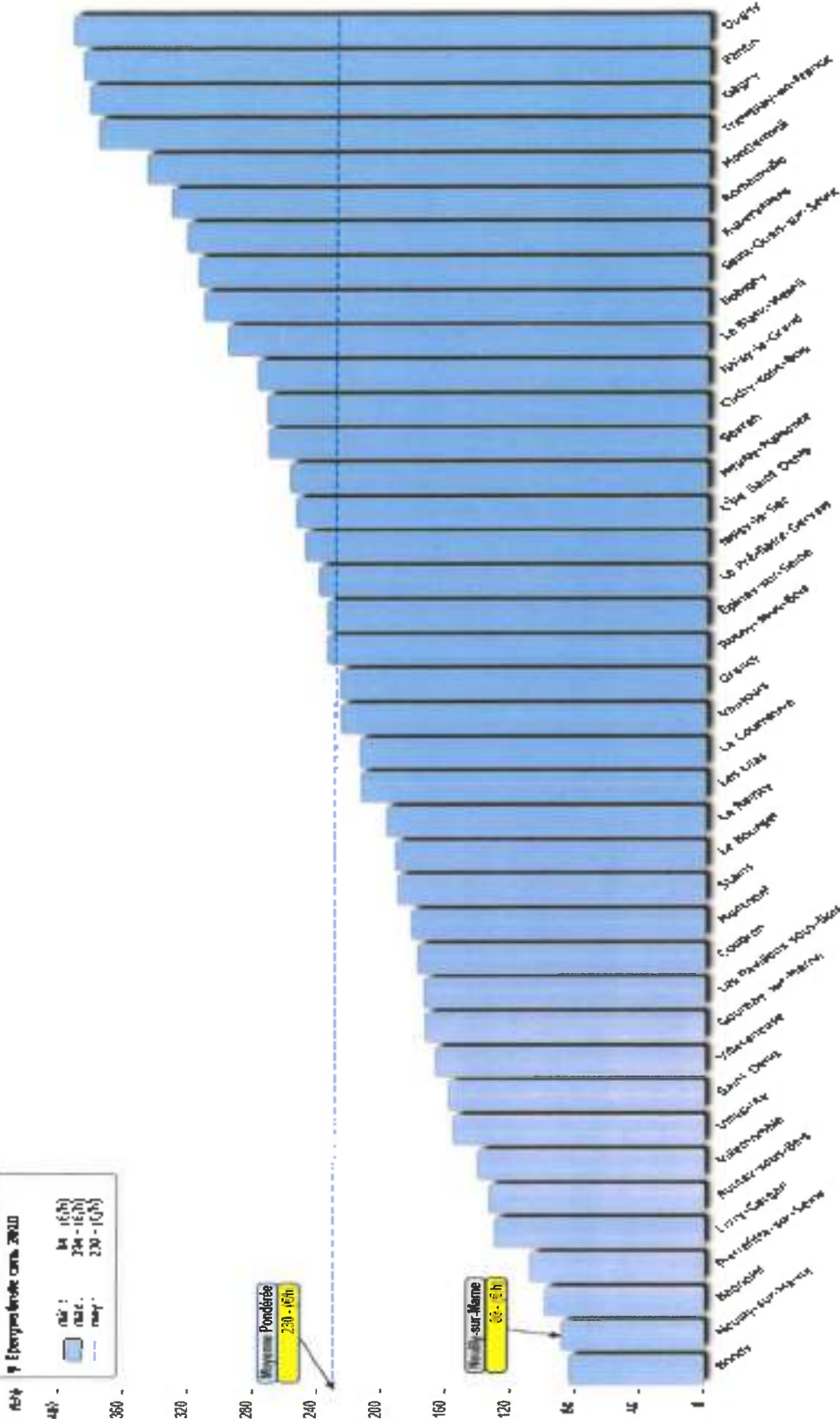
Les informations financières déjà présentées en débat d'orientation sont suivies d'une présentation générale du budget avec un tableau relatif à l'équilibre et une balance générale qui illustrent la situation financière de la commune avec son niveau d'autofinancement

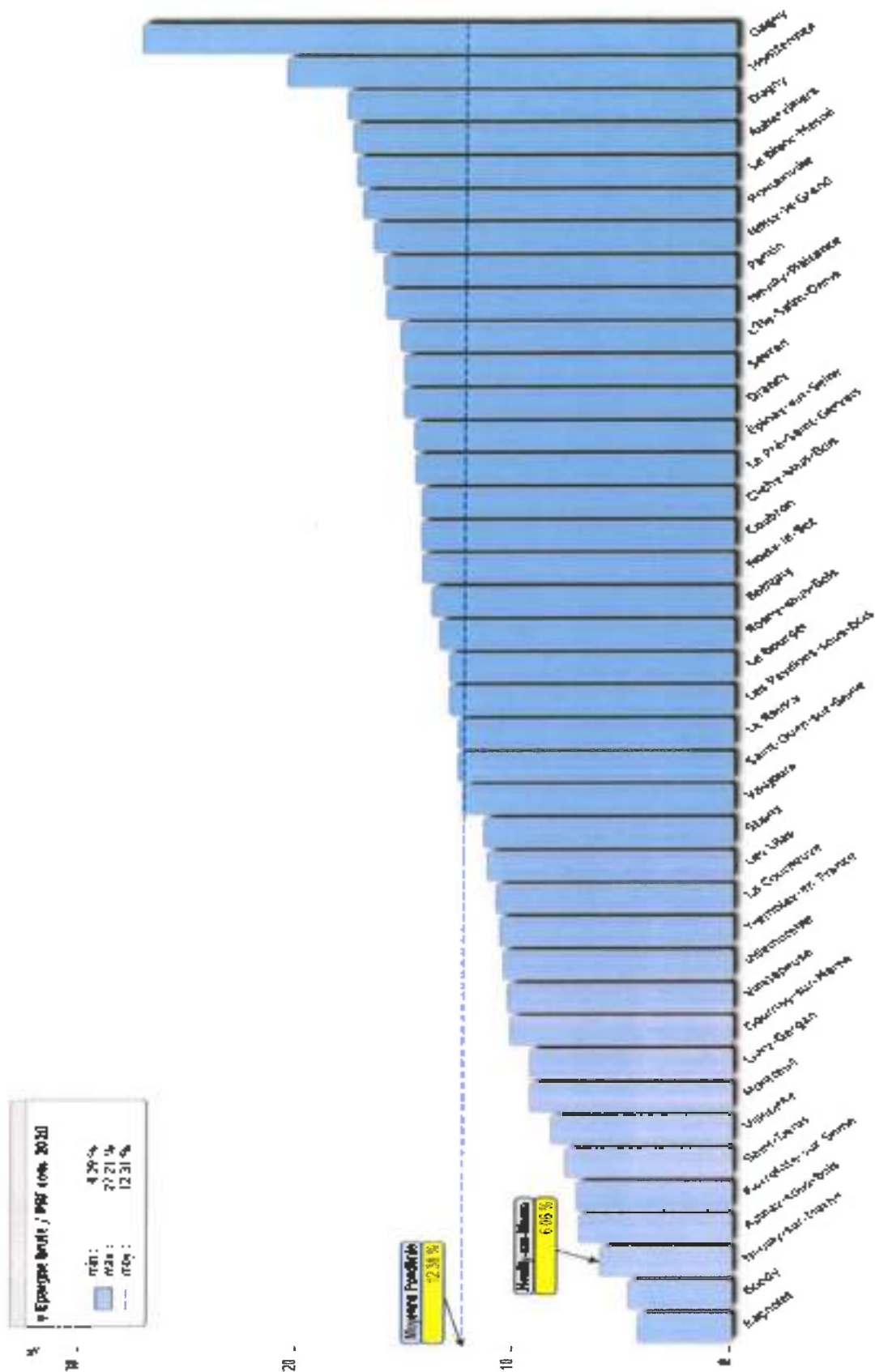
Concernant l'état annuel des indemnités versées aux élus, toutes fonctions confondues, le Conseil Municipal est informé que leurs montants n'ont pas évolué depuis le début de mandat. De même, aucun frais supplémentaire n'a été versé depuis cette même date.

La préparation budgétaire a été conduite avec la volonté de reconstituer l'épargne de la commune qui est, structurellement depuis plusieurs années, très en dessous de la moyenne départementale. En effet le taux d'épargne brute est parmi le plus faible du département comme l'indique les deux graphiques suivants :

Énergie brute com. 2020

Quintiles





Dans cette optique, le pilotage financier est orienté avec des objectifs limités en progression des dépenses de fonctionnement. Il est essentiel de reconstituer un minimum d'épargne pour investir et évoluer dans l'avenir.

Le document budgétaire est traditionnellement divisé en deux sections, fonctionnement et Investissement, soumises au vote chapitre par chapitre :

IV La section de fonctionnement

Les recettes

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 53,74M€ contre 52,87 M€ en 2021, soit une augmentation de 1,64%.

Chap.	Libellé	BUDGET 2021	BP 2022	Variation en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	317 000	260 000	-17,98%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 898 887	4 757 089	-2,89%
73	IMPOTS ET TAXES	32 275 820	32 800 710	1,63%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 478 894	14 094 080	4,58%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 749 575	1 706 035	-2,48%
Total des recettes de gestion courante		52 717 976	53 617 864	1,71%
78	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 150	128 000	14,39%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	40 210		-100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 877 336	53 743 864	1,64%

Le chapitre 013 enregistre des remboursements sur rémunérations et charges de personnel notamment dus à des arrêts maladie, il est en diminution de 17,98%.

Le chapitre 70 (produits des services) est en baisse de 2,89%. Cette diminution s'explique notamment par des prévisions de recettes en baisse sur la patinoire. Les services ont été prudents compte tenu de la crise sanitaire qui reste encore d'actualité.

Les recettes fiscales (chapitre 73) augmentent de 1,63 %. En l'absence de la notification de l'état 1259 durant l'élaboration du budget primitif les prévisions sur ce chapitre tiennent compte de la dynamique fiscale sur le territoire de la commune estimée.

La notification de l'état 1259 est arrivée tardivement le 17 mars et annonce des bases prévisionnelles suivantes :

	bases réelles 2021	bases prévisionnelles 2022	% évolution	taux soumis au vote	produit attendu
Taxe sur le Foncier Bâti	46 625 239	48 174 000	3,32%	31,69%	15 266 341
Taxe sur le Foncier Non Bâti	373 813	387 800	3,74%	27,97%	108 468
				TOTAL	15 374 809

En remplacement de la TH des résidences principales, les communes « héritent » du foncier bâti départemental. Les résidences secondaires et logements vacants continuent de payer la TH. Dans les communes où la TH perdue n'est pas équivalente au foncier bâti départemental récupéré, un coefficient correcteur est calculé. Neuilly-sur-Marne est sous compensé, elle se voit donc appliquer un coefficient de 1,37 et un versement de 5 743 990 €. Cette compensation ne prend pas en compte la progression rapide et importante des nouveaux habitants notamment sur le quartier de Maison Blanche pour laquelle la commune aurait dû percevoir des recettes supérieures sans la réforme.

Le taux soumis au vote est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 soit 31,69%.

Le chapitre dotations (chapitre 74) est en hausse de 4,58%. Cette hausse tient compte des estimations faites sur les différentes dotations non notifiées à ce jour.

Les services prévoient une diminution des loyers au chapitre 75 « revenus d'immeubles », cette baisse s'explique par un ajustement des prévisions au regard des réalisations de 2021.

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune et qui reviennent régulièrement chaque année.

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 53,16 M€ contre 51,95 M€ en 2021, soit une hausse de 2,32%. Pour maintenir la stratégie budgétaire vers un objectif de reconstitution d'épargne à moyen terme, l'objectif d'évolution des charges de fonctionnement hors masse salariale a été posé à 0%. L'objectif est tenu car l'évolution des dépenses fonctionnement hors masse salariale est de -0,73%.

L'augmentation du chapitre 012 (charges de personnel) de 4,22% tient compte de la création de postes liés à la poursuite de la mise en place de la police municipale et à la livraison de la crèche la Ribambelle. A effectifs constants, le chapitre 012 est en progression de 2%.

Chap.	Libellé	BUDGET 2021	BP 2022	variation en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 210 189.00	11 317 316.00	0.96%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 055 020.00	33 408 600.00	4.22%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 087 609.00	3 087 609.00	0.00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 837 634.00	4 372 085.00	-9.62%
	Total des dépenses de gestion courante	61 790 402.00	59 785 590.00	1.92%
66	CHARGES FINANCIERES	52 707.00	48 199.00	-8.55%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	711 652.00	84 200.00	-15.63%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		234 800.00	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	51 954 761.00	53 160 789.00	2.32%

Le chapitre 65 enregistre notamment l'ensemble des subventions versées aux organismes partenaires de la commune, il est en diminution de 9,62%. Cette baisse significative s'explique principalement par la diminution de la subvention versée au CCAS (Centre Communale d'Action Sociale). Cette évolution tient compte d'un résultat particulièrement excédentaire de l'établissement en 2021.

Les différentes subventions figurent en annexe du budget. Cette liste, une fois le budget primitif voté, vaut décision d'attribution.

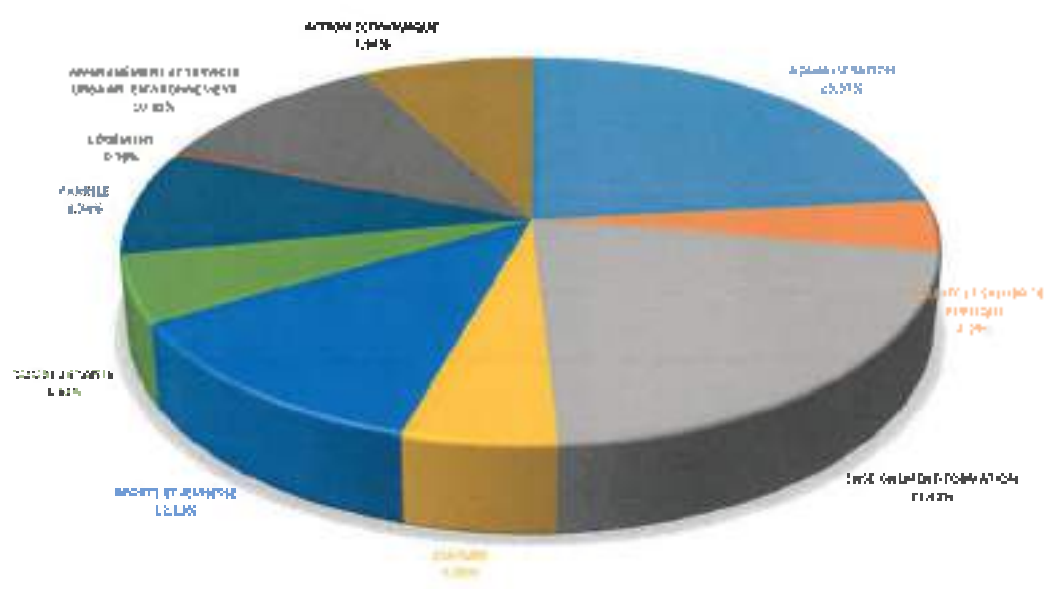
Le remboursement des intérêts sur emprunt au chapitre 66 est en diminution. La commune ne compte plus qu'un emprunt dont le capital restant dû s'élève à 2,83 M€ au 31/12/2021.

Le budget 2022 intègre une provision pour risques et charges à hauteur de 234 800 €. Elle concerne en partie les créances irrécouvrables. La commune comptabilise depuis plusieurs années 100 000 € en admissions en non-valeur au chapitre 65. Mais au regard du montant des impayés qui s'élèvent à 835 000 € fin décembre 2021 pour la période antérieure à 2018, il est également nécessaire d'inscrire une provision.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 62,01 M€ en tenant compte des écritures d'ordre. Elle prévoit une épargne brute prévisionnelle de 600 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement classées par fonction entraînent la répartition suivante :

DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 53,16 M€



II/ La section d'investissement

Les recettes

Les recettes réelles s'élevant à 24,56M€ et se décomposent ainsi :

Chap.	Libellé	BP 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	1 927 326.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (hors 165)	5 000 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000.00
	Total des recettes d'équipement	7 027 326.00
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 830 000.00
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 100.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15 867.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	6 119 300.00
	Total des recettes financières	6 970 067.00
001	RÉSULTAT REPORTÉ	6 562 619.26
	Total des recettes réelles d'investissement	24 560 012.26
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 789 206.82
040	ECRITURES D'ORDRE	3 086 528.30
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	322 878.00
	Total des recettes d'investissement	33 757 623.38

Le résultat reporté est de 6,56 M€ et le produit des cessions est de 6,12 M€.

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 33,76 M€ et nécessite l'inscription d'un emprunt à hauteur de 5 M€ qu'il pourrait ne pas être nécessaire de contractualiser. Il est important de noter que le défaut d'autofinancement de la section de fonctionnement contraint les possibilités d'investissement et leur programmation dans le temps.

Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement sont de 33,29 ME. Les dépenses d'équipements s'élèvent à 32,65 M€ et les dépenses financières s'élèvent à 0,65 M€.

Chap.	Libellé	BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 178 518.70
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	5 264 488.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 862 089.78
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 339 069.18
	Total des dépenses d'équipement	32 644 065.64
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 200.00
16	EMPRUNTS ET ASSIMILES	314 450.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	310 600.00
	Total des dépenses financières	640 650.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 284 715.64
040	ECRTURES D'ORDRE	140 010.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	322 878.00
	Total des dépenses d'investissement	33 757 623.64

La programmation pour les principales opérations est la suivante :

principales opérations d'investissement	2022	2023	2024
acquisition de matériel divers	1 222 000.00	200 000.00	200 000.00
études aménagement	181 000.00	100 000.00	100 000.00
travaux bâtiments publics	8 050 000.00	4 000 000.00	4 000 000.00
travaux crèches	3 371 000.00	-	-
travaux de voirie réseaux divers	3 063 000.00	6 000 000.00	6 000 000.00
travaux d'espaces verts	841 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
travaux écoles	594 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00
travaux équipements sportifs	2 491 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00
Total général	19 813 000.00	16 300 000.00	16 300 000.00

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée adopte le Budget Primitif de l'année 2022.

13 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION (les 2 taxes : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1639-A du Code Général des Impôts et de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

La suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales sur la période allant de 2020 à 2023 ainsi que la réforme des impôts de production a conduit à modifier de manière sensible la présentation de l'état de notification depuis 2021.

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition ci-joint (état 1259) se répartit en 4 grandes catégories :

- 1) les ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2022
- 2) les ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022
- 3) la totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022
- 4) les informations complémentaires

En ce qui concerne les ressources dont le taux doit être voté en 2022, la suppression de la TH a 2 conséquences :

- l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale
- la mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur (la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de TH des communes).

Le transfert de la part départementale de TFPB a impacté le taux des communes. Ainsi le taux de référence communal de la TFPB 2022 utilisé est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 soit 31,69%. La commune n'ayant pas augmenté le taux en 2021.

Les ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2022 comprennent dorénavant la participation de la commune au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 3 687 609 € et le total des allocations compensatrices à hauteur de 373 464€ €. le produit de TH sur les résidences non affectées à la résidence principale de 335 490 € et enfin le versement lié à l'effet du coefficient correcteur soit 5 743 990 €

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, Le taux de TH a été gelé en 2020 à hauteur de celui de 2019 soit 23,64%.

Dans la partie « informations complémentaires », figure notamment le détail des allocations compensatrices versées par l'Etat qui financent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi, pour la commune, elles ne concernent plus que la taxe foncière.

Avant de procéder au vote des taux, il convient de comparer ceux de Neuilly-sur-Marne aux taux moyens communaux constatés au niveau national et au niveau départemental :

	Neuilly-sur-Marne	au niveau national	au niveau départemental
Taxe sur le Foncier Bâti	31.69	37.72	38.43
Taxe sur le Foncier Non Bâti	27.97	50.14	39.77

L'évolution des bases 2022 par l'Etat par rapport aux bases réelles 2021 figure dans le tableau ci-dessous. Il présente également le produit fiscal obtenu en maintenant les taux de 2021 :

	bases réelles 2021	bases prévisionnelles 2022	% évolution	taux soumis au vote	produit attendu
Taxe sur le Foncier Bâti	46 625 239	48 174 000	3.32%	31.69%	15 266 341
Taxe sur le Foncier Non Bâti	373 613	387 800	3.74%	27.97%	108 468
				TOTAL	15 374 809

Ainsi, le produit des deux taxes foncières pour 2022 s'élèvera à 15 374 809 €.

En résumé, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas accroître la pression fiscale et de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente pour 2022 soit :

Taxe sur le Foncier Bâti	31,69%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	27,97%

La question est soumise au vote, et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

14 – PRESENTATION DES ANNEXES DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le point. Le caractère annuel des prévisions budgétaires n'est pas suffisant pour fournir une vision complète de la situation financière et des engagements de la commune. C'est pourquoi différentes annexes doivent être intégrées au budget à partir d'imprimés type, à savoir :

- présentation croisée par fonction
- état de la dette - répartition par nature de dette
- état de la dette - typologie de la répartition de l'encours
- méthodes utilisées pour les amortissements
- état des provisions
- équilibre des opérations financières - dépenses
- équilibre des opérations financières - recettes
- détail des opérations pour le compte de tiers
- état des emprunts garantis par la commune
- calcul du ratio d'endettement
- subventions versées dans le cadre du vote du budget
- état du personnel
- liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
- liste des établissements créés
- liste des services individualisés dans un budget annexe
- décisions en matière de taux de contributions directes
- arrêtés et signatures

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

15 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations locales et aux établissements publics selon l'état annexé au budget primitif et rappelé ci-dessous :

ASSOCIATIONS	
Aïkido	1 000
Archerie Nocéenne	7 000
Athlétisme	15 000
Badminton	5 000
Basket Star Club	48 000
Boxing club	18 000
Canoë Kayak	5 700
Capoeira	500
Club des Paquerettes	5 000
Escalade	6 000
Football	120 000
Gymnastique	10 000
Hand Ball	21 000
Hapkido	200
Hockey sur Glace	94 000
Judo	2 000
Karaté	6 500
Kung fu	600
MMO (marche)	1 000
Natation	7 500
Office Municipal des Sports	10 000
Patinage artistique	40 000

Patinage de vitesse	6 000
Plongée	4 000
Rugby	25 000
Ski nautique	6 000
Tennis de table	11 000
Tous en forme	500
Vis ta forme	1 500
Voife	4 000
ADIL	6 700
ALTM	7 500
Amicale Colombophile de Marne La Vallée	300
Amicale des locataires de la SOVAL	300
Amicale du personnel communal	250 000
Art et création JAN	1 000
ARAC	300
ARSC	1 500
ASQPREC soins et précarité	250
Association FX Donzelot	800
Association Nocéenne de Culture Cinématographique	2 000
Association Nocéenne des Familles	1 000
Association Nocéenne Franco Vietnamienne	1 300
Association minigolf	1 500
Cité de la musique philharmonie de Paris	6 000
Club de l'Age d'Or	1 350
Club philatélique	200
Découverte Développement Nocéen d'Aquariophilie	5 600
F.N.A.C.A.	500
Histoires et mémoire de maison blanche	500
I.D.E.	13 334
L'animal en ville	800
La maison des kukinous	500
La ronde des bébés	300
La vie dense	300
L'école du chat	600
Les calinours	800
Le pli nocéen	800
Le p'tit Trocoeur	2 000
Les restaurants du cœur	2 000
Les Trois Temps	1 000
Les z'amis de Nono	500
Mam pap à pap	500
Mission locale de la Marne aux bois	125 000
Neully Loisirs	30 000
Neully Retraite	3 000
PIMMS	8 832
Radio Club de la Haute Ile	270
Rythme and danse	300
Secours catholique	800
Sol Invictus	2 000
Solidarité africaine	500
3A Loisirs	400
Trotl'autrement	500
U.F.A.C.	500
SERHEP Société d'étude et de recherche historique en psychiatrie	1 000
Centre Communal d'Action Sociale	1 307 300
Programme de Réussite Educative	95 000

L'attribution des subventions aux associations locales est approuvée à l'unanimité des membres votants, à l'exception des élus membres de certaines associations ne prenant pas part au vote de la subvention attribuée à l'association dont ils sont adhérents, à savoir :

ASSOCIATIONS	
M. LEPONT, M. DE CHAUVIGNY	l'association IDE
Mme EFTEKHARI	l'association Art et création JAN
Mme AMAR	les associations Neuilly Loisirs et ARSC
M. SORONELLAS, M. DE CHAUVIGNY	la Mission locale de la Marne aux bois
Mme ANKANKA	l'association ASOPREC sains et précarité
ETABLISSEMENTS PUBLICS	
Mme DIABY, Mme LACROIX, Mme MARTENOT, Mme PERSONNE, Mme ANKANKA, Mme JANDAR, Mme SICÉ, Mme MARTIAL	le Programme de Réussite Educative
Mme DIABY, Mme LACROIX, Mme MARTENOT, Mme PERSONNE, Mme ANKANKA, Mme JANDAR, Mme SICÉ, Mme MARTIAL	le CCAS

16 – BUDGET PRIMITIF DU PORT DE PLAISANCE - EXERCICE 2022

Monsieur LEPONT précise que le budget du port de plaisance a été préparé selon les règles de la nomenclature M4 des services à caractère industriel et commercial.

La section de fonctionnement s'équilibre obligatoirement en dépenses et recettes à 174 000,00 € sans intervention du budget principal de la commune.

Les recettes sont constituées par les locations d'anneaux et la refacturation des fluides aux usagers.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

les charges de personnel	58 900,00 €
les charges d'énergie	42 000,00 €
la redevance Voies Navigables de France	16 000,00 €
des prestations de services	27 500,00 €
la dotation aux amortissements	15 810,00 €
du résultat reporté de	4 140,52 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 150 595,95 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses comprennent :

des travaux pour	42 750,00 €
des reports de crédits à hauteur de	93 194,76 €

Les recettes sont constituées :

des dotations aux amortissements	15 810,00 €
et du résultat reporté	134 785,95 €

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement!) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée adopte le budget primitif du port de plaisance pour l'exercice 2022

17 – BUDGET PRIMITIF DU CAMPING CORSE - EXERCICE 2022

Monsieur LEPONT présente la question. Le budget du camping Corse a été préparé selon les règles de la nomenclature M4 des services à caractère industriel et commercial.

Comme celui du port, il s'équilibre obligatoirement en dépenses et recettes sans intervention du budget principal de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 108 700 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la participation des usagers.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

les charges de personnel	33 250,00 €
les dépenses d'énergie	5 015,00 €
les taxes foncières et de séjour	5 900,00 €
les amortissements	20 041,00 €
le résultat reporté	38 541,19 €

La section d'investissement : 67 165,73 €

La section d'investissement intègre des travaux pour 72 205,73 €, des frais d'étude pour 10 000 € et l'achat de matériel pour une somme de 5 000 €.

Les recettes proviennent :

du résultat reporté	67 164,73 €
et des amortissements	20 041,00 €

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neully unie), l'assemblée adopte le budget primitif du camping Corse pour l'exercice 2022.

18 – BUDGET PRIMITIF DU CENTRE EQUESTRE - EXERCICE 2022

Monsieur LEPONT est rapporteur. Le budget du centre équestre a été préparé selon les règles de la nomenclature M4 des services à caractère industriel et commercial.

La section de fonctionnement s'élève donc à 1 008 241,23 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la participation des usagers que la commune souhaite redynamiser maintenant que les travaux sont quasiment terminés.

Les dépenses principales de fonctionnement sont :

les frais d'énergie	26 500 €
les fournitures d'équipement et diverses	108 700 €
les frais de personnel	231 500 €
les amortissements	98 178 €
le remboursement de la dotation initiale	16 667 €
les honoraires	20 000 €
le résultat reporté	480 876 €

La section d'investissement s'équilibre à 616 088,28 €.

Les recettes comprennent le résultat reporté pour 287 910,28 €, une subvention de la ville pour 230 000 € et les amortissements.

Dans les dépenses d'investissement figurent :

les travaux de restructuration et de mises aux normes	553 572 €
l'achat de matériel (dont du matériel de transport)	10 000 €
l'achat de cheptel	25 000 €
et des reports de crédits	27 196 €

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée adopte le budget primitif du centre équestre pour l'exercice 2022.

19 – BUDGET PRIMITIF DE LA CITE ARTISANALE - EXERCICE 2022

Monsieur LEPONT rappelle que le budget de la cité artisanale est un budget de type M14 hors taxe. Il s'élève à 172 563,64 € pour la section de fonctionnement et à 112 515,45 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement

Les recettes correspondent aux loyers et à l'excédent de fonctionnement de 2021 qui s'élève à 21 563,64€.

Les dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel composées de la dotation aux amortissements qui s'élève à 73 905 €, les charges de copropriété pour 13 000 €, les taxes foncières pour 18 000 € et des admissions en non valeurs pour des créances éteintes à hauteur de 66 158 €.

La section d'investissement

Les dépenses comprennent des travaux pour 104 515 €.

En recettes figurent la dotation aux amortissements (l'équipement s'amortit sur 25 ans), le résultat reporté de 30 610,45 €

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée adopte le budget primitif du de la cité artisanale pour l'exercice 2022.

20 – BUDGET PRIMITIF DE LA RESTAURATION DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - EXERCICE 2022

Monsieur LEPONT précise que la gestion de la restauration des manifestations municipales relève d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et nécessite d'être comptabilisée dans un budget annexe de type M4.

Il s'équilibre obligatoirement en dépenses et recettes sans intervention du budget principal de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 850 €. Les recettes proviennent des ventes.

Les principales dépenses de fonctionnement sont l'achat de denrées et boissons pour 5 960 € ainsi que la refacturation de la masse salariale payée sur le budget principal pour 27 830 €.

Le résultat reporté est déficitaire de 11 020,09€.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée adopte le budget primitif de la restauration des manifestations municipales pour l'exercice 2022.

21 – BUDGET PRIMITIF DU CAMPING DE LA HAUTE ILE - EXERCICE 2022

Monsieur LEPONT rappelle que le camping de la Haute-Ile offre un cadre d'accueil privilégié par sa situation en bord de Marne. Il fait partie intégrante de la base nautique des bords de Marne avec le centre équestre et le port de plaisance. La municipalité souhaite aujourd'hui valoriser ce patrimoine d'exception en Seine-Saint-Denis et optimiser le fonctionnement du camping tout particulièrement à la veille d'événements fédérateurs tels que les jeux olympiques 2024. Elle a donc décidé, par délibération du 20 janvier 2021, de modifier le mode de gestion du camping pour lui confier une vocation commerciale et de créer un budget de nomenclature comptable type M4.

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de 235 390€ pour la section de fonctionnement et 1 961 795,87 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la participation des usagers.

Les dépenses principales de fonctionnement sont :

les frais d'énergie	42 770 €
les fournitures d'équipement et diverses	41 580 €
les frais de personnel	113 600 €
les prestations de services	29 200 €

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement comprennent des travaux d'aménagement pour 1 381 345 € et l'achat de matériel pour 578 400 €.

Monsieur le Maire salue l'ensemble du travail effectué par les équipes municipales et les élus qui a permis de redorer le blason du camping. Il précise que ces travaux de rénovation interviennent dans le but de promouvoir le camping durant les jeux olympiques de 2024 dont les activités nautiques auront lieu sur la base de Vaires-sur-Marne, située à moins de 20km des bords de Marne. L'objectif de cet investissement important est de rendre l'équipement attractif et de permettre son rayonnement en complémentarité avec le centre équestre, le port et l'ensemble des activités existantes. Monsieur le Maire informe également l'assemblée sur la première phase de travaux prévue avant l'ouverture du site dans quelques semaines, qui permettront l'accueil de tentes. Le camping est par ailleurs en attente d'une commande de tiny-houses, de maisonnettes en bois ainsi que de petits lotissements qui répondront aux attentes des pensionnaires.

Monsieur le Maire remercie Mme Vieira, Directrice des finances ainsi que ses services qui ont permis la préparation du budget 2022, dans un contexte particulier, compte tenu des élections municipales du 13 février dernier. Il remercie également M. Péan, Directeur général des services, l'équipe de direction : Mme Tranchand, Mme Courtois, Mme Demeulle, M. Muller, M. Renier, M. Houville, Mme Obadia-Plard, Mme Van Der Zyppe pour le CCAS ainsi que l'ensemble des services municipaux qui ont réussi à tenir les objectifs budgétaires fixés au titre de l'année 2022.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), l'assemblée adopte le budget primitif du camping de la Haute-Ile pour l'exercice 2022.

22 - CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Madame PEYROUSE explique aux membres du Conseil Municipal, que la société LEBARON FUNERAIRE a déposé auprès des services de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis un projet de création d'une chambre funéraire située au 88 rue Paul et Camille Thomoux sur la parcelle n°405, section A.

Ce projet consiste en la création d'une chambre funéraire de 104,43m² composée :

- d'une salle technique, ayant une capacité :
 - d'accueil public de 20 personnes,
 - d'accueil défunt de 9 corps,
- de 2 salons de présentation,
- d'une salle de détente avec sanitaire PMR et distributeurs de boissons chaudes et froides. Les horaires d'ouverture au public seront les suivants :
 - du lundi au Vendredi 09h00-12h00 / 14h00-18h00,
 - le samedi 09h00-12h00 / 14h00 – 17h00.

La date d'ouverture au public envisagée est le 1^{er} juin 2022.

Il s'agirait de la seconde chambre funéraire présente sur le territoire communal. En effet, une chambre funéraire est gérée par les Pompes Funèbres Générales au 31 rue Paul et Camille Thomoux. Cette seconde chambre complètera, d'une part, l'offre faite aux familles pour le même type de service, et offrira d'autre part à la population un choix qui n'existe pas aujourd'hui.

Conformément à l'article R2223-74 du Code général des collectivités territoriales :

« la création ou l'extension d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet. Celui-ci sollicite, dans ce cadre, l'avis du conseil municipal qui se prononce dans un délai de deux mois. Monsieur le Préfet soumettra également ce dossier pour avis en séance du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) de la Seine-Saint-Denis, »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande de création d'une chambre funéraire telle que détaillée ci-dessus.

23 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SCENE OUVERTE AMATEUR – FETE DE LA MUSIQUE

Madame EFTEKHARJ explique que dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique à Neuilly-sur-Marne, la municipalité souhaite valoriser l'ensemble des pratiques amateurs musicales sous la forme de scène ouverte afin que les artistes puissent présenter leur projet dans des conditions professionnelles.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un règlement intérieur qui définit :

- les conditions de participation,
- les modalités d'inscription, de présélection et d'audition des candidats,
- les critères de sélection des lauréats,
- et les modalités liées aux représentations artistiques le jour de l'évènement.

Pour la saison 2022, les candidats doivent remettre leur dossier d'inscription au plus tard le 19 avril 2022 au Pôle actions culturelles et les auditions auront lieu le samedi 23 avril 2022 sur la scène de l'auditorium de la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry.

L'assemblée adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement Intérieur de la scène ouverte amateur pour la fête de la musique.

24 – REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION PROJET AGENCE LOCALE D'INSERTION

Monsieur DE CHAUVIGNY rappelle que lors de sa séance du 16 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la ville de Neuilly-sur-Marne à l'Association Projet Agence Locale d'Insertion. Cette association est composée des collectivités locales issues de la circonscription de service social de « Gagny, Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance ».

Pour rappel, cette association a pour but de répondre à l'appel à projet porté par le Département afin de créer les futures agences locales d'insertion. Ces agences, financées par les crédits liés à l'accord entre l'Etat et le Département, auront vocation à proposer un accompagnement socio-professionnel complet aux bénéficiaires du RSA et s'adresseront en priorité aux personnes qui s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement intensive, portant sur l'ensemble des besoins sociaux et professionnels liés à la recherche d'emploi. L'objectif recherché est de forger des coalitions territoriales pour créer une véritable chaîne de l'emploi, du chercheur d'emploi à l'employeur.

Conformément aux statuts de l'association, les Maires des trois villes de la circonscription de service sociale sont membres de droit. Ils peuvent désigner trois élus de leur conseil municipal pour les représenter aux différentes instances.

Par 35 voix POUR (Ensemble, continuons le changement !) et 4 ABSTENTIONS (Neuilly unie), le Conseil Municipal décide :

- I. d'acter que le Maire de Neuilly-sur-Marne est membre de droit de l'association, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de l'association ;
- II. de désigner :
 - ❖ M. DE CHAUVIGNY Guillaume maire adjoint délégué au développement économique et commercial, à l'insertion, à l'emploi et au tourisme ;
 - ❖ M. SORONELLAS Yves conseiller municipal délégué à la transformation économique ;
 - ❖ Mme PEYROUSE Isabelle conseillère municipale déléguée à la vie des commerces.

25 – RAPPORT SUR APPLICATION DES ARTICLES L.2122.22 ET L.2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs décisions sont intervenues depuis la dernière séance de l'assemblée communale. Elles concernent :

- les finances,
- le foncier et le juridique,
- la culture,
- le personnel communal,
- les marchés publics.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur application comme suit :

1	Demande de subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour les équipements de la Police Municipale	l'Etat	Participation à hauteur de 38.08% 1 351,60 € montant total des dépenses provisionnelles 3 554,62 €
2	Demande de subvention dans le cadre de la dotation politique de la Ville 2022 pour la rénovation thermique du gymnase Marcel Cerdan	l'Etat	montant total des dépenses provisionnelles 1 263 160 €
3	Désignation d'un cabinet d'avocats pour représenter et défendre les intérêts d'agent du service de la Police municipale dans le cadre de la protection fonctionnelle		
	Acte	Adresse	Redevance d'occupation (hors charges)
4	Avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire	62 rue Gaston Navailles	Prise en charge de l'entretien de la chaudière des logements par la commune paiement de 13 € de provisions pour charges
5	Avenant n°1 à la convention à titre précaire	190 bis avenue du Maréchal Leclerc	
6	Avenant n°1 au contrat de location	17 bis rue Pasteur	
7	Avenant n°1 au contrat de location	17 rue Pasteur	
8	Avenant n°1 au contrat de location	1 bis rue Descartes	
9	Convention d'occupation à titre précaire	17 boulevard du Maréchal Foch	50.17 m ² 505,06 €
10	Convention d'hébergement à titre transitoire	29 rue Paul et Camille Thomoux	31,00 m ² 195,00 €
11	Conventions d'occupation précaire	17 boulevard du Maréchal Foch	35,42 m ² 333,35 €
12		17 boulevard du Maréchal Foch	31,00 m ² 313,58 €
13		17 boulevard du Maréchal Foch	35,81 m ² 314,45 €
	Intitulé	Prestataire	Date / Heure
14	« Cité Babel »	Association Langue Pendue	le 19 mars 2022 à 20h30
			Montant de la prestation 1 164.60 €

15	« Concert per l'ensemble Calando »	Association Calando	le 3 avril 2022 à 16h30	2 100,00 € net	
16	« Badinerias »	L'ensemble Poséidon	le 13 mars 2022	2 400,00 € net	
	<i>Intitulé</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Agent - Service concerné</i>	<i>Date</i>	<i>Montant de la formation</i>
17	« Retour d'expérience sur les entretiens professionnels et fixation d'objectifs »	Links Consultants	responsables de service et encadrants de proximité	10/03/2022	900 € net
18	« Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques »	Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle	agent service événementiel	25 au 29/04/2022	1 188 € TTC
19	« Organisation de manifestations et règles pratiques du protocole »	SAS Prodev Arfos	élus	22 et 23/03/2022	1 380 € net
20	« FCO Voyageurs »	AG Poids Lourds	agents du CTE	20 au 27/05/2022	570 € net
21	« FCO Marchandises »			3 au 10/06/2022	570 € net
22				5 au 9/12/2022	570 € net
23				7 au 14/11/2022	570 € net
24	« Accompagner le jeune enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique »	AGAPI	agents de la crèche Les Primevères	28/03/2022	920 € net
25	« Réussir son entretien professionnel »	Links Consultants	responsables de service et encadrants de proximité	28 et 29/03/2022	1 800 € net
26	Signature d'un contrat de service de la solution CIVIL NET RH avec la société CIRIL GROUP SAS			11 142 € HT	
	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Lot</i>	<i>Critère d'examen</i>	<i>Offre économique et avantageuse retenue (HT)</i>	
27	2021-893 Augmentation de la biodiversité par la création d'un écran arbore au sein du parc du croissant vert	unique	prix des prestations (55%) valeur technique (45%)	société UNIVERSAL PAYSAGE montant forfaitaire de 118 310,38 € HT	
	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Lot</i>	<i>Observations plus-value/moins-value (HT)</i>	<i>Nouveau montant du marché (HT)</i>	
28	MAPA 2021-865 Travaux de réhabilitation de la crèche Dolto - 60 berceaux, 1 ERP, 1 Logement	lot n°1 : Désamiantage - Déconstruction montant initial : 90 194,68 € (avenant n°1)	travaux supplémentaires + 12 662,91 €	102 817,59 €	

Les élus prennent acte des informations transmises.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h41.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 31 mars 2022.

Le Maire,
Signé : Zartosht BAKHTIARI



FEUILLE DE PRESENCE

Conseil Municipal du mercredi 30 mars 2022

M. BAKHTIARI		Mme OVALDÉ	
Mme AMOZIGH		Mme BUSOLO PONS	
M. LEPONT		Mme JANDAR	
Mme PAGE		M. HAVET	
M. SLIMANI		M. SAMOURA	
Mme LACROIX		Mme SICÉ	
M CRESSIN		M. JACOBY	
Mme DIABY		M. PAGE	
M. TIMOFTE		Mme ANKANKA	
Mme EFTEKHARI		M. KARAR	
M DE CHAUVIGNY		M. MOREIRA	
M. DENIS		Mme KACHER	
Mme AMAR		Mme ABADIE	
M. ALTHEY		M. PILLON	
M. MAHÉ		Mme KALATHASAN	
M. SORONELLAS		M. TRIGANCE	
M. BONNET-MAYER		M. HAMMACHE	
Mme MARTENOT		Mme MARTIAL	
Mme PEYROUSE		Mme AMIMER	
Mme PERSONNE			